

# INDEMNITÉ DU TRAVAIL DE NUIT



## LES POLICIERS ADJOINTS AUSSI...!

La publication du décret instaurant une indemnité pour les nuiteux vient concrétiser une des revendications majeures du statut du travailleur de nuit.

Si plusieurs axes revendicatifs de ce statut sont dorénavant officialisés, **UNITÉ SGP POLICE RAPPELLE QUE CE DOSSIER CONCERNE TOUS LES AGENTS TRAVAILLANT LA NUIT !**



**LES POLICIERS ADJOINTS (ADS)** dont le régime de travail répond aux critères de l'article 10 de **L'APORTT** bénéficieront également de cette indemnité.

UNITÉ SGP POLICE majoritaire aussi chez les policiers adjoints.



**FSMI FU**

**100%**

Gradés, Gardiens,  
Policiers Adjointes, PATS

04-01-2021